

FORMATION 2023

Entretien évaluation pour Responsables de Secteurs



DURÉE : **21 heures** réparties sur 4 semaines

DATES : du mardi 7 mars au vendredi 7 avril 2023

MODALITÉ : 100 % À distance (possibilité de présentiel en INTRA)

PRIX : **participants de structures différentes : 1 050 € nets** par participant

participants d'une même structure (INTRA) : 4 200 € nets par structure

FORMATEUR : équipe pédagogique constituée de formateurs expérimentés dans le secteur

L'avenant 43 implique une réorganisation des emplois par filières, catégories et degrés, permettant de déterminer la rémunération de base pour chaque salarié, à laquelle s'ajoute des éléments complémentaires de rémunération.

Il met en exergue la notion de parcours professionnel, la reconnaissance de l'expérience et donne une nouvelle importance à la formation professionnelle.

Il est demandé à l'ensemble du secteur privé à but non lucratif de reclasser ses collaborateurs au cas par cas dès le 1^{er} octobre 2021 et de faire évoluer les pratiques RH pour anticiper et accompagner les parcours professionnels des salariés.

Ainsi, l'entretien d'évaluation devient obligatoire tous les deux ans.

Il doit permettre de faire un état des lieux partagé des compétences acquises par le salarié et de leur niveau d'appropriation, et ce sur la base des grilles d'évaluation paritaires. Cet entretien pourra avoir pour conséquence de repositionner le salarié en termes d'échelon voire de degré, et donc de rémunération.

Il est donc indispensable que tous les encadrants d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile, notamment les responsables de secteur, maîtrisent parfaitement les objectifs et les attendus d'une telle démarche, la posture et les outils associés.

PUBLIC

- Responsables de secteur

PRÉ-REQUIS

- Utilisation de la plateforme Digiforma : nécessité de fournir une adresse mail individuelle par stagiaire
- Pour le distanciel, prévoir un poste informatique, une bonne connexion internet, une webcam et un micro
- Éventuellement, à la demande du formateur, création de compte (gratuitement) pour l'utilisation d'outils en ligne (Mural, Miro)

LES + DE LA FORMATION

- Une formation dédiée aux particularités d'un SAAD et au contexte induit par l'avenant 43
- Une partie de la formation en distanciel et en autonomie, facilitant l'organisation du travail du participant et renforçant le suivi individuel des participants
- Un accompagnement pro-actif du temps de formation en autonomie
- Une formation conçue pour faciliter les échanges entre les participants

CONTENU

Temps 1 : Le changement d'approche induit par l'avenant 43

- Les impacts sur les emplois : la définition du poste, le niveau de maîtrise, les nouvelles règles d'évolution professionnelle
- Les impacts sur la rémunération : règles de calcul, salaire de base, ECR
- Les impacts liés à l'évaluation obligatoire tous les deux ans
- La notion de parcours professionnel

Temps 2 : L'impact de l'avenant 43 sur les missions de manager

- Les transformations du métier de responsable de secteur menant à un statut de manager et d'accompagnant du parcours professionnel de son équipe
- L'estimation quantitative et qualitative des besoins en ressources humaines pour le recrutement et pour le développement des compétences
- Les modifications induites dans la relation avec le N-1

Temps 3 : Les objectifs et les enjeux des entretiens d'évaluation

- La distinction des objectifs des différents types d'entretien
- Les enjeux de l'entretien d'évaluation dans le contexte de l'avenant 43
- Les différentes phases de l'entretien d'évaluation
- La définition et l'objectivation des niveaux de maîtrise, de parfaite maîtrise et du passage à l'échelon 3
- Les éléments permettant de préparer l'entretien d'évaluation
- La planification et l'articulation avec l'entretien professionnel

Temps 4 : La réalisation de l'entretien d'évaluation

- Les éléments de dialogue correspondant aux phases de l'entretien d'évaluation
- La formulation des objectifs et des moyens
- La posture adéquate
- La conclusion de l'entretien d'évaluation

Temps 5 : la synthèse de l'entretien d'évaluation

- La rédaction d'une synthèse
- Les besoins issus de la mesure des écarts
- Le compte-rendu des potentiels détectés en termes de compétences à mobiliser pour la structure



Planning

Mardi 7 mars 2023 - 9H - 9h45

Lundi 13 mars 2023 - 9H - 9H45

Vendredi 17 mars 2023 - 9H - 10H

Vendredi 24 mars 2023 - 9H - 10H

Vendredi 31 mars 2023 - 9H - 10H

Jeudi 6 avril 2023 - 9H - 12H30

Vendredi 7 avril 2023 - 9H - 12H30



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ÉVALUABLES

À l'issue de la formation, la stagiaire aura la capacité de :

- Identifier le changement d'approche induit par l'avenant 43 sur la classification et la rémunération
- Comprendre l'impact de l'avenant 43 sur les missions de manager
- Identifier les objectifs et les enjeux des entretiens d'évaluation
- Planifier et préparer l'entretien d'évaluation
- Réaliser un entretien d'évaluation avec méthode et objectivité
- Rendre compte à sa direction

ACCESSIBILITÉ

- Au cas par cas, nous étudions l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour en parler.

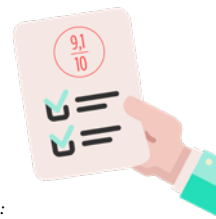


INDICATEUR DE SATISFACTION

- Note de recommandation de la formation en 2022 E2S Conseil & Formation*

9,3/10

* (moyenne des réponses des stagiaires à la question : «Recommanderiez-vous cette formation ?» sur une échelle de 1 à 10)



Plus d'informations sur l'accessibilité de nos formations et notre démarche Qualité sur notre site internet www.e2sconseil.fr

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports notionnels et échanges sur la base d'un support
- Exercices de mise en application et mise en situation
- Appropriation et transfert d'outils
- Ressources numériques à disposition
- Espace numérique personnel (LMS)

SANCTION

- Certificat de réalisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial
- Quiz formatif suivant chaque ressource
- Évaluation sommative de chaque séquence de formation
- Evaluation de fin de formation
- Accompagnement pro-actif de la partie en autonomie
- Feuille d'émargement pour la partie synchrone
- Suivi d'activité individuel pour la partie en autonomie

CONTACT

Référent Pédagogique

Céline BENOS

✉ celine.benos@e2sconseil.fr

☎ 09 50 03 10 67

Référent Administratif

Caroline ROUX

✉ contact@e2sconseil.fr

☎ 09 50 03 10 67